

- personnes présentes : 14
- membres AVEP2 : 9 sur 503 (dont 5 membres du comité AVEP2)
- invités : 5 (dont 1 membre de l'AVEP2)
- non-membres AVEP2 : 1 (AVEP1)

Invités présents

- M. Claude Bohnenblust (Directeur de l'EPS Grandson)
- M. M. Luc-Olivier Bünzli (HEP, Responsable de la Filière Enseignement primaire)
- M. Gregory Durand (SPV, Président)
- M. Philippe Linder (DP, Responsable de l'unité «Évaluation du travail des élèves et du système scolaire»)
- M. Paolo Naclerio (comité cantonal SPV et membre de l'AVEP2)

Invités excusés

Mme Cesla Amarelle (Cheffe DFJC)
M. Michel Tatti (DFJC, Collaborateur personnel de la conseillère d'Etat)
M. Alain Bouquet (DGEO, Directeur général)
M. Serge Martin (DP, Directeur général adjoint)
Mme Anne Christe de Mello (DP, Responsable de l'unité «Plan d'études et ressources didactiques»)
Mme Véronique Weimer (DP, Responsable de l'unité «Scolarisation et pédagogie différenciée»)
Mme Christine Bossuat (DAF, Directrice générale adjointe)
M. Serge Loutan (SESAF, Chef de service)
M. Guillaume Vanhulst (HEP, Recteur)
M. Cyril Petitpierre (HEP, Directeur de la formation)
M. Yves Froidevaux (SPV, Secrétaire général)
M. Bernard Grandjean (SPV, Comité cantonal)
Mme Lucie Hercod (AVEP1, Présidente)
Mme Claudine Dutoit (AVEPS, Président)
M. Frédéric Guggisberg (AVEAC, Président)
Mme Marie-France Fillettaz (ESV, répondante)
Mme Marie-Pierre Van Mullem (Apé, Coprésidente)

Membres excusés

Dupuis Catherine
Ehrbar Camille
Genton Bonzon Marie-Noël
Gonin Sandrine
Pasche Véronique
Prod'hom Noémie
Ramuz Vial Eliane
Granget Antoinette

Ouverture de l'assemblée et accueil par Fabienne Delacoste. Elle remercie la présence des participants et des invités présents. Elle précise qu'il s'agit de la première assemblée générale. Elle présente les membres du comité. Elle précise qu'il n'y aura pas de scrutateur au vu du peu de personnes présentes.

Mise au vote de l'OJ.

L'OJ est adopté à l'unanimité.

1. Message de la présidente

Camille Kaeser prend la parole et remercie les invités présents.

Elle présente les différents points travaillés jusqu'à présent : logo, compte et les tracas administratifs.

Elle remercie M. Durand et M. Linder d'être présents malgré le GT LEO qui se tient en même temps que notre AG.

Elle remercie également M. Bünzli représentant la HEP et M. Bohnenblust, Directeur de l'établissement qui nous accueille.

Elle précise que le comité a eu une charge de travail importante cette année.

«Nous avons maintenant un compte postal, un site internet, un logo, des newsletters. Je pense pouvoir dire que l'association roule d'un point de vue administratif. Le comité va donc pouvoir axer son travail sur les problématiques pédagogiques du cycle 2.»

Elle continue en précisant que les sujets pédagogiques encore non abordés le seront lors de l'année 2018 en cours.

Elle précise aussi que le volet de l'évaluation a suscité beaucoup de réactions et que cela est positif.

Elle évoque sa rencontre avec la chef du Département, Madame Cesla Amarelle, et indique que les échanges ont été intéressants.

«A ce propos, j'ai le plaisir de vous annoncer que j'ai pu rencontrer Madame Amarelle ce lundi. La rencontre avait pour objectif de donner la parole aux présidents des associations SPV pour qu'ils puissent présenter les associations et leurs revendications. C'est une réunion qui tombait à point nommé pour le Département car ils sont en plein bilan des améliorations à mettre en oeuvre pour la rentrée d'août 2018. La rencontre a été riche, à tel point que seules 4 associations sur les 8 ont pu s'exprimer. Une nouvelle séance avec la Conseillère d'Etat a donc lieu demain.

Pour l'AVEP2, la discussion a tourné autour de nos résolutions, à savoir l'évaluation, les élèves à besoins particuliers et les moyens d'enseignement. Le sujet des moyens d'enseignement a provoqué beaucoup de réactions. La direction pédagogique n'est pas satisfaite des manuels actuels et remet en question leur pertinence. Des changements sont à venir afin que nous ayons des manuels qui contiennent les moyens de différencier et dont la volonté est l'autonomie de l'élève.

Au sujet de l'évaluation, Madame Amarelle est tout à fait consciente du poids de l'évaluation significative pour les enseignants, les élèves et les parents. La proposition de baisser d'une unité le nombre minimum de notes en 5ème et 7ème a été explicitement formulée.

Par rapport aux élèves à besoins particuliers, l'accent a été mis sur la nécessité de mettre en place des projets pour aider les élèves en situation de redoublement ou pour ceux en situation de cas limite qui sont promus.

Nos revendications se mettent en place gentiment, mais sûrement.»

2. Message des invité-e-s

M. Bohnenblust prend la parole en décrivant les diverses parties de son établissement. Il explique les changements survenus dans celui-ci ces dernières années. Il lie les points cités dans notre programme avec ses intentions.

3. Approbation du procès-verbal de l'AG

Approbation : 4

Désapprobation : 0

Abstention : 0

4. Approbation du rapport d'activité 2017-2018

Approbation : 4

Désapprobation : 0

Abstention : 0

5. Rapport de la trésorière et des vérificatrices des comptes

Mme Fabienne Delacoste présente les comptes 2017-2018 :

Elle explique que la comptabilité de cet exercice est un peu particulière, étant donné qu'il ne présentait que des recettes. Elle mentionne que les frais ayant été pris en compte ne le sont qu'exceptionnellement jusqu'en mars 2018.

Elle présente les vérificatrices et les excuses pour leur absence.

Mme Gretler lit les rapports des vérificatrices. Les rapports proposent de valider les comptes 2017.

Approbation : 4

Désapprobation : 0

Abstention : 0

Elle propose d'élire des suppléants des vérificateurs.

M. Naclerio et M. Roth se proposent.

6. Approbation du budget 2018

Mme Delacoste explique les points des dépenses 2018 :

Principalement le logo et l'AG.

Elle présente le budget 2019. Elle présente ensuite les différents projets pouvant être mis sur pied.

Les deux budgets sont approuvés à l'unanimité.

Le mandat de délégation est accordé au comité pour utiliser la somme mise au budget pour un projet lors de l'année 2019.

7. Démissions au comité

Mme Maurer annonce sa démission et explique que celle-ci est en lien avec son activité professionnelle qui lui prend beaucoup d'énergie. Elle est impliquée dans un projet pédagogique pilote. Elle explique aussi la nécessité qu'elle soit remplacée au comité.

8. Élections au comité

M. Kawkiewicz propose sa candidature de membre au comité de l'AVEP2. On lui propose de se présenter. Il explique qu'il enseigne dans une classe difficile et qu'il fait face à un nouveau challenge. Il précise qu'il espère pouvoir contribuer à l'association en restant fidèle à ses valeurs propres.

Le candidat est «élu» à l'unanimité par applaudissements.

9. Elections des délégués à l'AD SPV

Mme Delacoste explique qu'il faut retransmettre le message pour adhérer à l'AVEP2.

Elle parle de l'assemblée des délégués. Elle explique l'importance qu'il y a à participer à cette réunion.

M. Grégory Durand intervient pour appuyer cette participation en précisant que lors de la prochaine assemblée, beaucoup de décisions importantes seront à prendre pour les prochaines années de la SPV.

31 sièges sont actuellement sur la liste des délégués SPV de l'AVEP2. 9 sont encore disponibles.

Mme Florence Jeanprêtre déclare rejoindre l'AD.

Il est précisé que M. Kawkiewicz est automatiquement délégué et Céline Maurer déclare rester déléguée malgré son départ du comité.

Mme Gretler se propose également au poste de déléguée.

10. Projets 2018-2019

Mme Kaeser explique les enjeux sur les thèmes suivants :

Les ECR et les sources de stress dans le cadre du métier d'enseignant et dans l'école plus généralement. Elle invite l'assemblée à faire part des idées, des projets qu'il est important de communiquer au comité.

M. Roth interpelle l'assemblée sur la problématique des sciences au premier groupe en 7-8 et que cela «joue» souvent défavorablement pour la sélection des élèves.

M. Durand précise qu'une réflexion autour de la définition des socles de matière est en cours avec la DGEO.

M. Bünzli demande pourquoi les sciences posent problème.

Mme Delacoste lui explique que cette problématique a déjà été au coeur de nos questionnements.

M. Bünzli explique qu'intégrer les sciences au groupe 1 a permis à la HEP de revaloriser les sciences.

Mme Jeanprêtre demande si on peut changer les groupes de matière pour les sciences.

Mme Delacoste précise qu'il reste une marge de manoeuvre vu que les groupes de disciplines sont dans le règlement d'application de la LEO.

M. Linder précise que du fait de «l'orientation», l'équilibre des disciplines est fragile. Il avait été décidé de mélanger les types de disciplines pour équilibrer. Il se demande s'il est pertinent de mettre en cause le statut quo de cette discipline.

M. Durand précise qu'il subsiste des questions autour de l'enseignement des sciences dans son ensemble, orientation, nombre d'évaluation, par exemple.

M. Roth précise, comme il a déjà dit lors des précédentes réunions, que des cas de redoublements se sont joués précisément sur ce point.

M. Durand précise que les mécanismes du redoublement peuvent être difficiles. Il explique que des solutions existent, mais qu'elles sont compliquées à mettre en place.

M. Roth dit qu'il lui paraît toutefois utile de repourvoir la promotion dite automatique. Il lui semble que le statut de l'élève redoublant n'est pas clair.

M. Kawkiewicz explique qu'il est dans une situation qui lui permet d'avoir un avis précisément sur ce sujet : après 10 mois il constate la difficulté qu'il y a dans les moyens qu'on peut mettre en place pour les élèves redoublants.

Mme Jeanprêtre indique que dans son établissement un réseau est automatiquement mis en place pour ce type d'élève.

M. Linder partage son interrogation sur certains cas de redoublement : école infantine. Il indique son inquiétude face au manque de réflexion sur le nombre maximum de redoublement possible dans le canton.

M. Kawkiewicz précise qu'on lui a demandé d'assumer cette situation, même s'il n'en était pas l'instigateur. Il enseigne dans une classe où ont été regroupés tous les élèves redoublant la 8P.

Mme Delacoste précise que l'on va mettre au programme le sujet du redoublement.

Mme Jeanprêtre demande si les règles inhérentes aux ECR sont obligatoires, réglementaires, notamment au sujet des 30 % que la note représente pour l'orientation. On lui répond que cela a été voté par le Grand Conseil Vaudois.

Elle souligne le travail que ces épreuves impliquent pour les enseignants.

Mme Delacoste propose que le comité organise des discussions autour de ces deux thèmes (ECR et redoublement en 7-8).

M. Durand précise que selon le cahier des charges de l'enseignant n'importe quel enseignant généraliste pourrait être amené à corriger ces épreuves.

M. Linder précise que les ECR de 8ème sont stockées au secrétariat pour éviter que les parents ne fraudent.

M. Naclerio explique que des efforts ont été entrepris par les chercheurs et les auteurs des ECR dans ce sens.

Mme Delacoste indique que le climat s'est détendu, dans son établissement en tout cas.

M. Linder indique que c'était vrai (le climat de tension) du point de vue de la DGEO pour la première année. Il précise aussi que le travail avec le GT a été fructueux.

Mme Delacoste complète en disant que l'organisation de la correction est une charge importante pour l'enseignant.

M. Durand précise que le but premier des ECR était de «piloter», ce qui semble être moins le cas actuellement.

M. Linder indique qu'il a demandé à ses collègues de baisser le temps des ECR. Il a demandé de diminuer à 45 minutes pour les ECR de 6ème et cela pour 2019.

Mme Delacoste propose de clore la discussion.

11. Message de la SPV

M. Durand remercie le comité de l'AVEP2 pour son travail. Il indique que le changement de Conseillère d'État a été à l'origine d'un report de certaines problématiques amenées par l'AVEP2.

Il précise que les sujets proposés ont été avalisés par la chef du Département. Il sera dès lors possible de travailler avec la DP.

Un petit mot de la SPV :

Caisse de pension : le Conseil d'administration repousse le prolongement de deux années, les prestations seront gardées jusqu'en 2023. La situation de la CPEV sera rediscutée en 2021.

Il aborde le sujet du journal «Majuscule» dans sa nouvelle formule plus approfondie.

Il mentionne le forum du 25 avril sur le thème «autorité et bienveillance » proposé par la SPV. Il est précisé que cette journée est reconnue comme une journée de formation par la DGEO.

12. Divers et propositions individuelles

Mme Delacoste félicite au nom du comité la Présidente pour son travail fait durant l'année. Mme Kaeser demande à l'assemblée si quelqu'un désire prendre la parole. Cela n'est pas le cas.

L'assemblée s'est poursuivie par la conférence «Évaluer l'apprentissage ou évaluer la performance ?» du Professeur Fabrizio Butera.